



Règlement 2020

L'Ambassade de France au Liban/Institut français du Liban, a lancé le programme Safar d'aide à la mobilité de jeunes chercheurs libanais pour **initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre la France et le Liban**.

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec des établissements universitaires et scientifiques libanais.

Il se compose de deux volets : des bourses doctorales triennales cofinancées ; des séjours scientifiques de haut niveau de 1 à 6 mois en France pour des doctorants, des post-doctorants et de jeunes chercheurs libanais.

La procédure de sélection sera conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires.

L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

Point de contact à l'Ambassade

Timothée Chareyre – Chargé de mission pour la coopération universitaire et scientifique
timothee.chareyre@diplomatie.gouv.fr

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

Volet 1 **Bourses doctorales Safar (3 ans)**

1.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des doctorants libanais en cotutelle/codirection de thèse pour la rentrée 2020. Elles ont pour objectif d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour les établissements libanais partenaires, aux thèses intégrées à un projet de recherche franco-libanais, aux thèses relevant de la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE¹.

1.2- Financement

Ces bourses sont cofinancées par l'Ambassade de France et des partenaires universitaires libanais.

Le financement de l'Ambassade de France couvre le séjour en France durant 3 années universitaires (4 années civiles) en alternance avec le Liban. La durée du séjour en France doit être de 18 mois et ne peut excéder 6 mois par an. A titre indicatif : 4 mois en 2020 ; 6 mois en 2021 ; 6 mois en 2022 ; 2 mois en 2023.

Les prestations offertes sont :

- Allocation de 1060 euros par mois versée mensuellement au doctorant pendant son séjour en France
- Gratuité du visa
- Prise en charge de la couverture sociale en France
- Prise en charge des frais d'inscription en France le cas échéant
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage
- Accès prioritaire aux résidences universitaires

Le financement de l'établissement libanais couvre le séjour au Liban durant 3 années universitaires en alternance avec la France. La durée du séjour au Liban doit être de 18 mois. A titre indicatif : 6 mois en 2021 ; 6 mois en 2022 ; 6 mois en 2023.

L'allocation mensuelle attribuée au doctorant lors de son séjour au Liban est fixée par l'établissement libanais cofinancier.

¹ Mobilité post-PHC CEDRE

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale doit satisfaire aux critères suivants :

- Etre de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles)
- Etre titulaire d'un Master recherche d'une université libanaise au plus tard au mois de juillet 2020. Une moyenne minimum ou des critères supplémentaires pourront être exigés par l'établissement partenaire.
- Choisir le régime de cotutelle ou codirection de thèse entre 2 établissements libanais et français (la convention de cotutelle ou de codirection sera exigée pour valider l'octroi de la bourse)
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche

1.4- Critères de sélection

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement libanais partenaire
- Thèse intégrée à un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise
- Une attention particulière sera accordée aux thèses correspondant à la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilité post-CEDRE).

La sélection définitive est conditionnée par l'accord de cofinancement de l'établissement libanais selon les modalités précisées dans la rubrique 1.2.
--

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra remplir le formulaire conçu et transmis par l'établissement libanais partenaire et lui fournir les pièces demandées.

L'établissement partenaire libanais devra transmettre à l'Ambassade de France/Institut français :

- Formulaire rempli par le candidat
- Pièce d'identité
- Carte d'étudiant
- Relevés de notes de l'année en cours certifiés par l'université d'origine
- CV en français ou en anglais
- Description du projet de recherche précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires

- Lettre d'admission doctorale ou de préadmission dans un établissement d'enseignement supérieur français
- Avis des directeurs de thèse sur la candidature
- Pour les cotutelles : courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle de thèse
- Accord de coopération entre l'établissement libanais d'origine et l'établissement français d'accueil (*facultatif*)

Le dossier de candidature devra être adressé :

- au service référent de l'établissement libanais partenaire en version électronique et en version papier.

L'établissement libanais partenaire le transmettra à l'ambassade de France/Institut français au plus tard 5 jours avant la date de la commission de sélection.

1.6- Procédure

- Envoi de la candidature à l'établissement libanais partenaire selon le planning fixé par ce dernier (au plus tard le 25 juin pour les cotutelles/codirections démarrant au 1^{er} septembre 2020).
- Transmission des candidatures à l'Ambassade de France par l'établissement libanais partenaire au plus tard 5 jours avant la date de la commission de sélection.
- Réunion de la commission de sélection composée de l'ambassade de France/Institut Français et de l'établissement partenaire libanais
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'établissement libanais partenaire. L'absence de contact dans ce délai signifie que le candidat n'est pas retenu. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter.
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris un mois au plus tard avant la mise en place de la bourse. (au plus tard fin juin pour les étudiants démarrant leur thèse en septembre).

La mise en place de la bourse est conditionnée par l'attestation de réussite au diplôme de Master, la signature de la convention de cotutelle ou codirection et par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.

Volet 2

Bourses de séjours scientifiques de haut niveau (1 à 6 mois)

2.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des doctorant(e)s, des post-doc et des jeunes enseignant(e)s-chercheur(e)s libanais(es) pour des séjours de 1 à 6 mois dans un établissement de recherche en France.

Ces bourses doivent permettre d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante avec une équipe de recherche française, rattachée à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme de recherche ou une entreprise.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement partenaire, aux recherches intégrées à un projet de recherche franco-libanais ou aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE.

2.2- Durée du séjour

Le séjour de recherche doit avoir une durée minimale de 1 mois et une durée maximale de 6 mois. Il doit être achevé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.

La bourse de séjour scientifique Safar n'est pas renouvelable et ne peut pas être prolongée au-delà de 6 mois.

2.3- Prestations offertes

- Allocation de 1704 euros par mois versée mensuellement au chercheur
- Gratuité du visa
- Couverture sociale en France
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de formation lors du premier voyage

2.4- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse de séjour scientifique de haut niveau doit satisfaire aux critères suivants :

- Etre de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles)
- Etre doctorant dans une université libanaise et ne pas bénéficier d'une bourse ou d'un autre programme support

ou

- Etre post-doctorant ou enseignant-chercheur ayant obtenu sa thèse depuis 5 ans au plus tard à la date d'arrivée en France et disposer d'un contrat dans son établissement d'origine pour effectuer une mobilité dans le laboratoire d'accueil
- Bénéficier d'une invitation pour un séjour scientifique de la part d'un organisme d'accueil en France (établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou organisme de recherche ou entreprise)
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche

2.5- Critères de sélection

Outre la qualité scientifique du dossier du (de la) candidat(e), seront privilégiés les projets scientifiques répondant aux critères suivants :

- Sujet de recherche innovant, d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement partenaire et visant une publication scientifique
- Séjour intégré dans un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise pérenne
- Une attention particulière sera accordée aux séjours de recherche liés aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE

2.6- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra remplir le questionnaire fourni par l'établissement libanais partenaire et y joindre impérativement les pièces suivantes :

- Pièce d'identité scannée
- Carte d'étudiant scannée pour les doctorants
- Justificatif de contrat pour les post-doctorants et les enseignants-chercheurs
- CV en français ou en anglais indiquant notamment les publications éventuelles et les travaux scientifiques réalisés ou en cours
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Copie du diplôme le plus élevé
- Description du projet de recherche précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires
- Lettre d'invitation formelle de la part du directeur de l'organisme d'accueil en France
- L'accord de l'organisme de rattachement au Liban pour un séjour scientifique en France (signataire défini par l'établissement libanais partenaire)
- Accord de coopération entre l'établissement libanais et l'établissement français d'accueil (*facultatif*)

Le dossier de candidature devra être adressé :

- au service référent de l'établissement libanais partenaire en version électronique et en version papier.

L'établissement libanais partenaire le transmettra à l'ambassade de France/Institut français au plus tard 5 jours avant la date de la commission de sélection.

2.7- Procédure

- Envoi de la candidature à l'établissement libanais partenaire selon le planning fixé par ce dernier.
- Transmission des candidatures à l'Ambassade de France par l'établissement libanais partenaire au plus tard 4 semaines avant la date prévue du séjour.
- Réunion de la commission de sélection composée de l'ambassade de France/Institut Français et de l'établissement partenaire libanais au plus tard 3 semaines avant la date prévue du séjour en France
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection
- Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront informé(e)s par courriel de l'Ambassade de France à l'issue de la commission de sélection
- L'Ambassade de France transmettra aux candidats sélectionnés le formulaire Campus France à compléter.
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris 2 semaines au plus tard avant la mise en place de la bourse.

L'octroi définitif de la bourse est conditionné par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.
--